

Réunion du 29 juin 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Rémi BERTRAND

N° CP/2015/181 - Immobilier d'entreprises - 2121
Attribution d'avances remboursables Alsabail et abandon de créance

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à ALSABAIL, au titre du dispositif départemental de soutien à l'immobilier d'entreprises, les avances sans intérêts suivantes :

- 595 200 euros au titre du projet de la société AERA à Bouxwiller,
- 300 000 euros au titre du projet de la société JZ Produits Naturels à Illkirch-Graffenstaden,
- 136 000 euros au titre du projet de la société AMG Wintz à Kilstett, porté par la SCI CFMX,
- 545 000 euros au titre du projet de la société Compagnie Française de Chocolaterie et Confiserie
- Chocolats Schaal à Geispolsheim.

Par ailleurs, la commission permanente décide :

- de transformer une créance au compte nature 2748 d'un montant de 200 000 euros que le Département détient auprès d'Alsabail en subvention au compte nature 20422, à condition qu'Alsabail affecte cette somme au paiement partiel du loyer facturé à la société ISRI France au titre de la convention de crédit-bail du 27 novembre 2014,
- que cet abandon de créance sera réalisé en renonçant au premier remboursement (180 000 € le 31 décembre 2015) et à une partie du deuxième remboursement (20 000 € le 31 décembre 2016) dû par Alsabail au titre de l'avance consentie par le Département pour le projet d'extension du site d'ISRI France à Merkwiller-Pechelbronn.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150629-lmc193316-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 06/07/15